



Mercredi 1 juillet 2009

QUESTION ECRITE d'Annick LEPETIT,

Députée de Paris

Adjointe au Maire de Paris chargée des déplacements,
des transports et de l'espace public,

À Mme BACHELOT sur l'interdiction des salles d'injection

Mme Annick Lepetit interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les salles d'injection. Dans de nombreux pays comme l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse ou le Luxembourg, ces salles font partie intégrante de la politique de santé mise en place par les pouvoirs publics. Elles permettent aux toxicomanes de réaliser des injections dans des conditions sanitaires limitant les risques de contaminations virales ou bactériennes. La présence de personnels hospitaliers et des travailleurs sociaux permet d'enclencher une démarche de soin qui constitue bien souvent une première étape vers l'abstinence. Mme Annick Lepetit souhaite donc savoir si le gouvernement compte modifier la loi de 1970 sur la drogue afin rendre légales en France ces outils de santé publique.

Contact presse : 01 46 27 78 32/ 06 29 65 04 06

www.anniclepetit.fr